

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.M.P.**  
**MERCREDI 5 AOUT 2020**

Le Président ouvre la séance à 17 heures 30 et annonce que le quorum est largement atteint.

Ont donné leur pouvoir **26** adhérents

Sont présents **45** adhérents

Soit un total de 71 voix pouvant participer aux votes sur **110** adhérents à jour de leur cotisation.

Il indique que le report de la date est dû au COVID 19 et annonce que cette Assemblée sera écourtée en raison de ce même COVID. L'Assemblée ne sera pas suivie d'un repas comme les autres années mais seulement d'un apéritif.

Il donne la parole à Francis Ballet, Vice-Président de l'Association qui lit le Rapport Moral d'Activité et en préalable rappelle qu'il s'agit des activités 2019.

**RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE de l'année 2019 à A L'ASSEMBLEE GENERALE  
du 5 août 2020.**

**1°) Evénements depuis la dernière Assemblée**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 août 2019 après notre dernière Assemblée et a procédé aux nominations pour la composition de son bureau : il est constitué de 10 membres dont les fonctions respectives sont :

Président Jacques FLATIN

Vice-président Francis BALLETT

Secrétaire Sylvie FLATIN

Secrétaire adjoint Patrick DE SOUZA

Trésorier Guy CHAUVET

Trésorier Adjoint et reportages Photos Bernard CULORIER

Messieurs Jean-Jacques LEJEUNE, Jackie LUCAS, Michel SALE, Philippe TRESSO se sont vus attribuer différentes tâches d'animation pour assurer le bon fonctionnement de notre association.

Enfin, à noter, le soutien et l'aide de plusieurs adhérents bénévoles pour le bon déroulement des diverses activités AMP.

Durant cette réunion le Conseil a décidé :

- Le maintien de la cotisation à 38 euros pour l'année 2020.
- Notre Participation à toutes les compétitions organisées par le CNT, selon les besoins de JP GUITTON en nombre de bateaux.
- La création d'un plan des mouillages de nos adhérents et sympathisants affiché au local de l'AMP.
- Participation du Président à certains Comités directeurs de notre Fédération selon ses possibilités, présence au Salon Nautic à Paris sur le stand de notre fédération.
- Renouvellement et préparation des septièmes Puces de la Mer 2020.
- Elaboration du calendrier des marées 2020 et du planning des manifestations 2020.

Diverses réunions suivirent pour préparer ces manifestations 2020. Votre Bureau s'est réuni de manières formelles les 12 janvier, 22 mars, 11 avril, 19 avril, 28 mai, 10 juin, 26 août, et 7 octobre et à plusieurs occasions de

manière informelle pour donner un avis sur les décisions que souhaitait prendre notre Président.

- A noter, la participation du bureau à diverses réunions :
  - Conseil annuel des mouillages à la mairie le 30 octobre.
  - Participation au colloque « Risques Côtiers » à la Rochelle le 26 novembre.
  - Réunions FNPP notamment pour la pêche au Thon.

## **2°) Décisions prises par le Président** (hors réunions)

- Signature de devis et acomptes pour la réalisation des Pucés de la mer 2020.

## **3°) diverses informations**

Durant l'année nous avons eu à déplorer le décès de notre ami Hervé Dervin, encore récemment vice-président AMP, décès survenu le 19 janvier 2019.

## **4°) Réalisations effectuées et remerciements à la Municipalité pour :**

*La sécurisation de l'approche de la navette qui a été effectuée niveau de l'escalier du ponton (pose d'un barrage en bois en 2018) mais également en 2019, le comblement du vide qui persistait pour l'accès des passagers vers la navette.*

Nous tenons à vous remercier, Monsieur Le Maire, pour les améliorations que vous avez permises durant cette année 2019.

## **5°) Les manifestations et évènements de l'année 2019 :**

Durant l'hiver le bureau a travaillé sur la préparation des activités de la saison notamment :

- Réunion de sécurité autour d'un barbecue le 8 juin 2019 assurée par les pompiers de LTSM.
- Les Sixièmes Pucés de la Mer, les 15 & 16 juin 2019.
- Encadrement sécurité Championnat du monde de planche à voile du 24 au 29 juin.
- Encadrement sécurité Raid île de Ré en Wind Surf, le 30 juin.
- Sortie Homard à Bourgenay, le 16 juillet.
- Manifestation de Pêche en Mer, le 20 juillet.
- Assemblée Générale avec repas au Pavillon de l'Aunis, le 26 juillet.
- Pêche à la crevette, Porte des Iles, le 2 août.
- Sortie bateau au Banc des Bucherons, le 4 août.
- Encadrement sécurité Raid île de Ré en cata le 11 août.
- Sortie Palourdes Fier d'Ars, le 12 août.
- Manifestation de Pêche en Mer, le 13 août.
- Repas le 14 août pour la remise des prix des deux manifestations de pêche.
- Cérémonie des disparus en Mer, le 16 août.
- Manifestation de pêche en Mer, le 23 août.
- Sortie bateaux sur l'Ile d'Aix ainsi que le tour de Fort Boyard, le 26 août.
- Le 28 août, distribution des lots de la manifestation de pêche du 23 août.
- Sortie Huîtres, le 30 août.
- Sortie pêche à la crevette, le 31 août.

Merci à toutes et à tous pour votre attention. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions afin d'améliorer le bon fonctionnement de notre association.

Le Vice-Président  
Francis BALLETT

### **Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité**

#### **Election du bureau présenté par Guy CHAUVET :**

Membres sortants :

FLATIN Jacques

FLATIN Sylvie

CULORIER Bernard

DE SOUZA Patrick

BALLETT Francis

Adhérents souhaitant rejoindre les membres du bureau : LE GAC Alain et COULON Dominique.

**Sont élus à l'unanimité :** Tous les membres sortants ainsi que Dominique COULON et Alain LE GAC.

#### **Bilan financier présenté par Jacques FLATIN à la demande de notre Trésorier Guy CHAUVET**

Il est lu le Rapport Financier et toutes les explications nécessaires sont fournies.

Aucune question de l'assistance. Jacques poursuit et fait le résumé suivant :

Les recettes – dépenses de l'année 2019 ont été clôturées pour un montant total de 23 104.94 euros contre 18 705.23 euros en 2018 faisant ressortir un excédent de 893.29 euros contre 525.42 euros en 2018.

Nous vous demandons d'approuver les comptes qui viennent de vous être présentés, de donner quitus à notre trésorier et d'affecter l'excédent constaté de 893.29 euros au compte Associatif pour 893.29 euros qui présentera désormais un solde de 9 816.09 euros et 1000 euros supplémentaire à titre de provisions pour fêter les 30 ans de l'Association.

### **Le Rapport Financier est adopté à l'unanimité**

**Quitus est donné au Trésorier**

**Patrick DE SOUZA** prend la parole et revient plus particulièrement sur les manifestations 2019 qu'il a organisées. Applaudissements et remerciements des participants à l'AG.

#### **Cotisations 2021**

Le Comité Directeur de notre fédération a proposé l'augmentation de la cotisation Fédérale de 1 euro pour 2021. Le Bureau propose soit de répercuter cette augmentation et de porter la cotisation de l'AMP à 39 euros, soit de porter la cotisation AMP à 40 euros pour faciliter les comptes de notre trésorier.

L'adhésion à l'AMP emportait obligation de payer la cotisation fédérale.

Pour 2021, le Bureau propose de dispenser les adhérents non possesseurs ou utilisateurs à titre permanents de payer la cotisation fédérale. Dans ce cas la revue Pêche Plaisance ne serait plus expédiée à ces adhérents.

Après discussions, **il est adopté à l'unanimité le tarif de 40 euros pour la cotisation 2021.** Les adhérents non possesseur de bateau pourront régler 25 euros pour 2021 et ne recevront plus la revue Pêche Plaisance.

### **PROGRAMMES DES ACTIVITE 2020 à venir**

**Soirée Jazz Manouche le lundi 10 aout.** De 19h à 23h dans l'enceinte du télésiège Aloha wakeboard de LTSM. (Soirée privative avec vigile à l'entrée). Le prix est fixé à 25 euros. Il faut venir avec assiette, couverts et verre. Un ticket à présenter à l'entrée est remis par Sylvie après réception du paiement. Deux guitaristes animeront la soirée.

#### **Concours de pêche à la Dorade et Balistes le 13 août.**

Concours spécial Dorades et Balistes. Il est encore possible de s'inscrire lors des permanences du samedi

au local. L'inscription est de 25 euros pour ceux qui n'ont pas déjà payé les 40 euros des deux concours. Nous vous donnerons plus de précisions sur le déroulement de cette manifestation lors du briefing que tiendra Patrick DE SOUZA la veille à 18 heures devant la capitainerie.

### **Cérémonie des disparus en mer présentée par Jacques FLATIN**

Le président rappelle qu'il est demandé une forte participation. A l'occasion de cette cérémonie, des fanions seront distribués pour décorer les bateaux, c'est ainsi que nous sommes reconnus sur l'eau. Elle se déroulera le mardi 18 août prochain à 16 heures 30 avec un coeff de 84.

Cette manifestation est l'occasion de rencontrer les sauveteurs de la SNSM et de partager un moment de passion avec eux.

### **Sortie Pêche aux Huitres**

Bernard GABORIAU donne rdv le 19 août à 10 heures 30 devant le local de l'AMP. Au retour la dégustation de la Pêche se fera chez Jackie LUCAS autour du vin blanc qui va bien. (10 chemin des Prises).

### **Sortie « Palourdes » dans LE FIER D'ARS le 21 août.**

Départ prévu à 10 heures à la Cardinale. Coef de 103. Après la pêche aux palourdes nous piqueniquerons autour des bateaux.

### **Sortie « restaurant » La Flotte en Ré.**

Le Maître de Port de La Flotte demande un listing des bateaux pour donner son accord dans la fourchette de dates des 25 au 27 août prochain.

Nous serions au port à quai, à couple par trois bateaux.

### **Forum des Associations**

La date retenue par la municipalité est le dimanche 6 septembre. **Nous devrions y participer cette année.**

### **Questions à M. LE MAIRE et autres informations**

Michel SALE remercie Monsieur Le Maire, au nom des plaisanciers pour la poursuite de la sécurisation des embarquements /débarquements de la navette par la pose d'un caillebotis métallique complété par une rampe en bois. En revanche, les planches qui évitent la navette de passer sous les escaliers n'ont pas été remises et cela présente un réel danger, tant pour les passagers que pour la navette.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait dès que possible.

Le Ponton flottant est une belle avancée, nous attendons avec impatience qu'il soit terminé. Quand peut-on espérer sa mise en service définitive ?

Jacques répond que le retard est dû au COVID. Les fixations métalliques sont déjà posées. Les flotteurs sont disponibles. Seules les fixations en Téflon sont en attente. Nous, espérons que ce chantier se terminera durant la dernière semaine d'août.

Bernard GABORIAU demande au Maire la fixation de deux ou trois barres métalliques verticales le long de l'escalier et de la partie plane à l'embarquement de la navette. Le Maire répond qu'il n'est pas possible de s'accrocher sur l'embarcadère en raison des contraintes du Bureau d'Etudes. Puis il passe la parole à Jacques qui indique qu'une étude est en cours pour fixer des barres galvanisées par un engin de l'entreprise BULTEAU car effectivement il y a un réel danger.

Le Président lis un message de Maxime CHERON membre de la section voile : « **la taille des emplacements n'est pas assez grande. Le tapis n'est assez large, les remorques des catas débordent des tapis. Il faut interdire l'accès aux engins motorisés qui détruisent les tapis** » Le Maire répond qu'il est envisagé de modifier la distribution des emplacements pour la saison prochaine et Jacques ajoute que l'accès serait empierré et sans doute sera interdit aux engins motorisés. Il ajoute également qu'il regardera avec les services techniques pour faire enlever les ganivelles entre chaque emplacement en laissant simplement les poteaux. Il avait déjà noté cette demande des utilisateurs du parc.

Ludovic GUIDEZ propose au Maire d'éditer un flyer pour prévenir les plaisanciers occasionnels des dangers de la navigation sur nos côtes. Il offre ses services au Bureau pour participer à la réalisation du Flyer. Le Président lui en donne acte et soumettra à la prochaine réunion du Bureau cette idée.

Patrick MARIE demande s'il est obligatoire d'assurer son ANNEXE. Le Président répond positivement en ajoutant que l'Annexe peut soit figurer sur le contrat d'assurance principal du bateau, soit faire l'objet d'un contrat séparé. Il rappelle aussi que par tolérance, (obtenue à l'époque par Bernard ROUSSEAU), il est possible d'utiliser l'annexe sans l'armement de sécurité obligatoire est **strictement consentie** dans la bande des 300 mètres. L'annexe doit comporter **AXE suivi du Numéro du bateau**.

### **Puces de la Mer 2021**

Les Puces de la Mer ont été annoncées lors de l'AG pour les 19 et 20 juin 2021. A la demande du CNT (post AG) les Puces 2021 sont fixées au 26 et 27 juin 2021.

-

-

Le Président lève la séance à 18 heure trente et invite tous les participants à venir poursuivre les discussions devant le verre de l'amitié.

Le Président  
J. FLATIN

La Secrétaire  
S. FLATIN

Le Trésorier  
G. CHAUVET